

Argancy

CAP 2020

Départ de la 1^{ère} balade gourmande
dimanche 22 mai 2016



Juillet 2016 n°84

Sommaire

| | | | |
|---|----|---|----|
| Edito | 3 | Accueil périscolaire | 28 |
| Conseils municipaux | 4 | • Centre aéré d'avril | |
| • Conseil municipal du 1 ^{er} avril 2016 | | • Centre aéré de juillet | |
| • Conseil municipal du 13 mai 2016 | | Collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz | 29 |
| Gestion communale | | Ecole de musique et de danse de la rive droite | 30 |
| • Changement de fournisseur de gaz | | Bibliothèque | 31 |
| Travaux | 11 | • Toute la bibliothèque en 1 clic | |
| • Parking de la salle des fêtes | | Découverte | 32 |
| • Place Anne de Méjanès | | • l'ACP d'Olgy | |
| • Aménagements divers | | Civisme | 33 |
| • Lotissement « Les Prairies » à Rugy | | • Un peu de respect pour nos aires de jeux | |
| • Géolocalisation | | • Pas de poubelles sur la voie publique | |
| • Les étangs | | Police municipale | 34 |
| • Réduction des produits phytosanitaires | | • Tranquillité vacances | |
| Vivre à Argancy | 16 | • Problèmes de stationnement | |
| • Troc aux plantes et marché artisanal | | A savoir | 35 |
| • Fête Nationale | | • Nouvelle organisation de la Préfecture | |
| • Restos du coeur | | • Plan canicule | |
| • Maison des services à Ennery | | Rives de Moselle | 36 |
| • Commémoration du 8 mai 1945 | | • Les aides à l'amélioration du logement | |
| • Balade gourmande | | Urbanisme | 38 |
| • Argancy au Liban | | • Déclarations de travaux et permis de construire | |
| • US Argancy fête ses 80 ans | | Etat-civil | 39 |
| • Visite des jardins dans les Vosges | | | |
| Groupe scolaire | 25 | | |
| • L'équitation à la maternelle | | | |
| • Diplômes de gymnastique | | | |
| • Sortie à Verdun | | | |
| • Remise des dictionnaires | | | |



Edito

A la veille de ces vacances d'été, tout le monde aspire à un peu de repos. L'envie de se promener, de s'aérer, de profiter de la nature, de pratiquer des activités s'accroît avec l'arrivée des beaux jours.

Pour cela, nous bénéficions d'un environnement idéal. Au gré des chemins qui nous conduisent autour des étangs, nous pouvons admirer la diversité de la faune, découvrir la nature et ses paysages magnifiques, véritable patrimoine de notre commune pour les amoureux des espaces naturels.

Au coeur de notre village, les associations et les activités qui en découlent sont nombreuses et permettent aux habitants, que ce soient les enfants, les jeunes ou nos anciens, de se divertir, de pratiquer un sport, un loisir, de souffler après une journée de travail ou encore de se retrouver pour créer des liens d'amitié. Pour cela, je tiens à féliciter et remercier toutes ces personnes qui font vivre ces associations par leur présence, leur travail, qui donnent de leur temps sans compter et qui sont avant tout des bénévoles. Ils s'efforcent d'animer notre village à l'occasion de différentes manifestations qui ont lieu tout au long de l'année. Qu'elles soient sportives ou festives telles que le tennis, le football, la pêche, la pétanque, la voile, le base-ball, l'équitation, la marche hebdomadaire ... ou que ce soit pour l'organisation des fêtes traditionnelles comme la St Jean, la fête patronale, la venue du père Noël et bien d'autres ou encore, tout simplement, la joie de se retrouver pour une partie de belote ou autour d'un café klatch !

De son côté, la commune aide également à la vie des associations par le biais de subventions qui sont attribuées équitablement selon leurs besoins, à celles qui en font la demande et ceci, dans l'intérêt de la collectivité.

Je terminerai par cette citation de Léon Bourgeois : « L'association, c'est l'apprentissage de la vie sociale. C'est faire sur son petit domaine, l'image réduite, visible pour quelques uns de ce que doit être la grande société humaine ».

Je vous souhaite, au nom de tout le conseil municipal, de bonnes vacances.

Guy Neveux
Conseiller municipal



Conseil municipal / 1^{er} avril 2016

Compte administratif 2015

M. le maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire.

M. le président présente les comptes de l'année 2015.

1) Fonctionnement :

a) Recettes : **1 871 252,84 €**
(1 641 907,68 – exercice 2015 + 229 345,16 – report 2014)

b) Dépenses : **1 312 049,05 €**

RESULTAT (a-b) 559 203,79 €

2) Investissement :

a) Recettes : **1 029 084,75 €**

b) Dépenses : **743 453,08 €**
(690 076,64 – exercice 2015 + 53 376,44 – report 2014)

RESULTAT (a-b) 285 631,67 €

3) Restes à réaliser :

a) Recettes : 29 000,00 €

b) Dépenses : 637 100,00 €

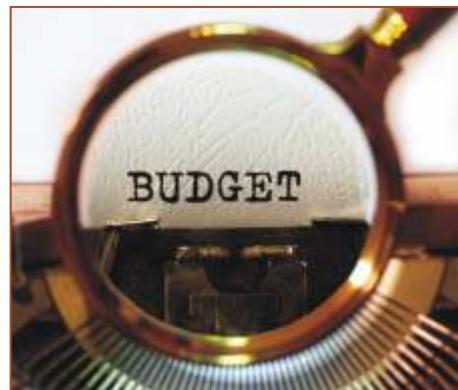
RESULTAT (a-b) -608 100,00 €

4) Besoin de financement :

(2) Résultat : 285 631,67 €

(3) Report : -608 100,00 €

RESULTAT (a+b) -322 468,33 €



Affectation du résultat de l'exercice

| | |
|--|--------------|
| • R1068 Besoin de financement (4) : | 322 468,33 € |
| • 001 Résultat investissement (2) : recettes d'investissement | 285 631,67 € |
| • 002 Report de fonctionnement : recettes fonctionnement : | 236 735,46 € |

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2015 et donne quitus à M. le maire pour la gestion financière des comptes 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2015 ainsi présenté.

M. le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

Compte de gestion 2015

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2015 des opérations financières de la commune d'Argancy, compte établi par M. Marc Villibord, receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2015 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2015, à l'unanimité, donne quitus à M. Marc Villibord, Receveur Municipal, chargé du suivi des comptes de la commune d'Argancy.



Affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. le maire, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 559 203,79 €.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|----------------|
| A) RESULTAT DE L'EXERCICE | +329 858,63 € |
| B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE | +229 345,16 € |
| C) RESULTAT A AFFECTER : A + B | +559 203,79 € |
| D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT | |
| • excédent (excédent de financement) | +285 631,67 € |
| E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT | |
| • besoin de financement | - 608 100,00 € |
| F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E | 322 468,33 € |

Décision d'affectation

- 1 – AFFECTATION EN RESERVES R 1068
en investissement 322 468,33 €
(au minimum couverture du besoin de financement)
- 2 – REPORT EN FONCTIONNEMENT R002
236 735,46 €
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-contre)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2015 ainsi présentée.

Budget 2016



M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente le budget 2016.

Section fonctionnement

- Dépenses prévues 1 794 362,46 €
Dont virement à la section investissement : 465 000,00 €
- Recettes prévues 1 794 362,46 €
Dont excédent 236 735,46 €

Section investissements

- Dépenses prévues 1 251 316,00 €
- Recettes prévues 1 251 316,00 €
Dont besoin de financement 322 468,33 €

Le conseil municipal, après examen, approuve le budget 2016 ainsi présenté, à l'unanimité, et charge M. le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

Taxes communales 2016

M. le maire, présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Il précise que la situation financière de la commune ne requière pas cette année une augmentation des taxes communales. De ce fait, les taux restent identiques à ceux de 2015.

- Taxe d'habitation : 9,20 %
- Taxe foncière bâtie : 9,04 %
- Taxe foncière non bâtie : 36,77 %

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, signale que si une augmentation est relevée sur l'avis d'imposition, il s'agit d'une augmentation des valeurs locatives et non des taux.

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2016 les mêmes taux que 2015.

Conseil municipal / 1^{er} avril 2016

Achat de livres pour la bibliothèque municipale

M. le maire propose d'entériner la décision prise à l'ouverture de la nouvelle bibliothèque et d'attribuer un crédit annuel de 5 000,00 € pour l'acquisition de documents (livres, périodiques, livres CD.....).

Le fonds propre actuel est de 4 075 documents :

- adultes 1 844
- jeunesse : 2 231

Le taux de renouvellement des collections, environ 10 %, prend en compte à la fois la nécessité de remplacer les documents abîmés, perdus ou obsolètes et celle de mettre en circulation des titres nouveaux (actualité, littéraire et documentaire).

Après avoir pris connaissance de ces informations et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer une somme annuelle de 5 000,00 € pour l'achat de livres nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque.



Subventions

M. Patrick SPIRCKEL, conseiller municipal, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

| | |
|---|-------------|
| A.C.M.F. | 600,00 € |
| A.P.E.I. | 1 400,00 € |
| Association des Cavaliers Propriétaires | 400,00 € |
| Amicale de pêche | 1 200,00 € |
| Amicale du personnel | 5 085,00 € |
| Bootleggers | 4 500,00 € |
| Comité de gestion | 10 000,00 € |
| CYVM | 2 500,00 € |
| Amicale des donneurs de sang | 500,00 € |
| Ecole buissonnière | |
| Ecole intercommunale musique et danse | 9 557,42 € |
| Orchestre d'harmonie | 2 190,59 € |
| Familles rurales | |
| Interassociations | 1 000,00 € |

| | |
|-------------------------|-------------|
| Les félins | 300,00 € |
| Loisirs et partage | 1 000,00 € |
| ORA Jeunes MJC | |
| Argancy pétanque | 1 500,00 € |
| Pré au cœur | 300,00 € |
| Rugy loisirs + Couarail | 400 €+800 € |
| Tennis club d'Argancy | 3 500,00 € |
| U.S. Argancy | 4 000,00 € |
| Vie libre | 400,00 € |
| Quad 9 | |
| Colombophile | 400,00 € |
| Collège Paul Verlaine | 500,00 € |
| Une rose un espoir | 200,00 € |
| TOTAUX | 51 037,01 € |

Par 14 voix pour et une voix contre, le conseil municipal accepte le tableau ci-dessus des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2016 sauf pour l'association « Ecole buissonnière », le conseil municipal décidant par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, de ne pas attribuer la subvention demandée. M. le maire est chargé d'appliquer ces décisions.



Emplois d'été

Conformément aux années précédentes, M. le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux. M. le maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Tenue de l'accueil de la mairie

M. le maire expose au conseil municipal différents points soulevés lors d'une réunion de travail avec les adjointes administratives. Il s'avère que le poste « accueil » est actuellement tenu par deux personnes.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le poste « accueil » doit être géré par une seule et même personne pour un meilleur fonctionnement du service.

Demande de subvention pour la bibliothèque

La commune renouvelle la demande de subvention au Président du conseil départemental de la Moselle, d'un montant de 1 200,00 €, pour la remise à niveau ou le développement d'une collection de base.

Pour que la demande soit recevable, le conseil municipal s'engage à respecter les points suivants :

- la bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine,
- la commune doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents de la bibliothèque,
- la commune s'engage à proposer la gratuité aux personnes de moins de 17 ans,
- la personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ainsi qu'une session de formation relative au développement ou à la médiation des collections en bibliothèque au choix dans

- le programme de la formation 2016 de la DLPB (Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques),
- le bénéficiaire doit accepter l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB,
 - le projet de développement doit être conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publique,
 - la subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune sur la base d'un projet de développement.

La commune s'engage à porter cette subvention au budget et à acquérir les ouvrages au titre de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée et charge M. le maire de constituer le dossier de subvention.

Accessibilité du parvis de la mairie aux personnes handicapées

M. le maire informe le conseil municipal que suite au diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP (Établissement Recevant du Public) de la commune, l'organisme préconise l'installation d'un garde-corps sur le parvis de la mairie pour la sécurité obligatoire des malvoyants et non-voyants.



Conseil municipal / 13 mai 2016

Rétrocession de la voirie du lotissement « Les Prairies » à la commune

Erreur administrative

M. le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de rétrocession de la voirie du lotissement « Les Prairies » à Ruy, en date du 15 janvier 2015, une délibération s'en était suivie (cf : délibération du 6 février 2015) intégrant une parcelle référencée « section 4 n°455 d'une superficie de 128 m² » appartenant déjà à la commune.

Cette erreur matérielle se rectifie comme suit :

- retrait de la parcelle n°455 section 4 et maintien de la délibération, en date du 6 février 2015, pour les parcelles n°71, 480, 479, 79, 485, 81, 374, 376 et 446 (rétrocession à l'euro symbolique).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette rectification et charge M. le maire de la notifier à la société Logane Immo, lotisseur.

Rétrocessions supplémentaires

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande complémentaire de rétrocession de voirie émanant de la société Logane immo, lotisseur.

Les deux parcelles concernées par cette rétrocession sont :

- parcelle 75 section 9 pour 165 m² - chemin d'accès
- parcelle 77 section 9 pour 83 m² - chemin d'accès

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles susnommées du lotissement « Les Prairies » à Ruy au domaine public et autorise M. le maire à signer les documents nécessaires à ce transfert de propriété.

Attribution d'une réserve de chasse

Pour répondre à la demande de réserve de chasse formulée par la Société Eqiom sur un terrain dont celle-ci est propriétaire sur le ban d'Argancy, M. le maire a réuni, le 28 avril 2016, la commission consultative qualifiée dans ce domaine.

La commission consultative a validé la requête du propriétaire (Eqiom) : il est donc autorisé à chasser sur cette réserve de chasse.

Le conseil municipal s'appuyant sur l'avis de la commission consultative, à l'unanimité, confirme l'autorisation de chasser, à compter de ce jour, au bénéfice du demandeur et autorise M. le maire à formaliser cet accord à la société Eqiom.

Planning équipe périscolaire

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'une proposition de planning de l'association « les PEP57 » pour l'équipe du périscolaire d'Argancy.

Cette dernière prend en compte une demande d'optimisation du temps de travail du personnel.

Après lecture et étude du planning par la commission « périscolaire », celle-ci propose de reconduire le contrat pour une durée d'une année scolaire 2016/2017.

Groupe de travail voies vertes et tourisme

M. le maire rappelle aux conseillers municipaux sa transmission par mail du compte-rendu rédigé par Mme Catherine Lapoirie, Vice-Présidente et membre du groupe de travail « voies vertes et tourisme » relatant la manifestation « vélo gourmand » organisée par la Communauté de Communes « Rives de Moselle » de Maizières-les-Metz qui se tiendra le dimanche 22 mai 2016 sur les voies vertes.

M. le maire sollicite, également, la présence d'au moins 6 membres du conseil municipal pour la gestion du départ de cette manifestation.



Vidéo protection

M. le maire informe le conseil municipal que les communes membres du comité de pilotage de la police municipale ont décidé de faire une étude sur la vidéo protection de leur territoire en collaboration avec la gendarmerie.

Une réflexion est demandée au conseil municipal sur l'installation de caméras à chaque entrée et sortie de village.



Rachat de terrain

M. le maire fait part au conseil municipal d'une demande de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) qui souhaite vendre leurs réserves foncières sur le territoire de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » à Maizières-les-Metz.

Le Président de la Communauté de Communes invite les maires des communes concernées à se manifester pour une éventuelle reprise des hectares sur leur territoire.

Validation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP),

Vu le Décret n° 2014-1326 du 05 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'Arrêté du 08 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du Décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

Vu l'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation,

M. le maire expose au conseil municipal que les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune, réalisé le

29 avril 2016, a montré que 11 ERP n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur.

Aussi, la commune a élaboré son Ad'AP sur 6 ans pour toutes les ERP et IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Cet agenda devra être déposé en préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune et autorise M. le maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès de la Préfecture.



Gestion communale

Fin des tarifs réglementés du gaz : la commune va faire des économies !

Quand bien même les finances publiques de notre commune sont saines (notre commune n'est que très peu endettée), mais subissant d'année en année, la baisse massive des dotations de l'Etat, nous nous efforçons de compenser celles-ci par des économies et notamment des économies d'énergie. En 2012, nous avons lourdement investi pour moderniser notre éclairage public et le rendre beaucoup moins glouton !

L'autre source d'énergie utilisée est le gaz.

10 sites utilisent du gaz pour le chauffage dont les plus importants en terme de consommation annuelle sont : l'école, la bulle de tennis, la salle des fêtes et la mairie.

Une augmentation importante en volume consommé a été constatée suite à la mise en fonction de la bulle de tennis : elle représente à elle-seule plus d'1/6^{ème} des 600MwH annuels.

Jusque là, nous étions contractuellement liés au fournisseur historique qu'est ENGIE (anciennement GDF-SUEZ). Or, afin de transposer en droit national une directive européenne, la France a voté la fin des tarifs réglementés pour les professionnels et les collectivités.

A cet effet, nous avons consulté 3 sociétés :

- ENGIE
- ENI
- TOTAL GAZ

Les résultats sont pour le moins réjouissants !

La société la mieux-disante, TOTAL GAZ, via sa filiale CPE Energies, implantée sur la zone des Joncquières, nous a proposé un contrat à prix fixes sur 12 mois, nous permettant de réaliser un peu plus de 30% d'économies en consommation constante !

Concrètement, nous allons passer d'une facture annuelle globale pour tous les sites concernés (mairie, salle des fêtes, bulle de tennis, locaux du foot etc.) qui était d'environ 35 000 € à un peu moins de 25 000 € !

Conclusion : ça valait le coup !



Travaux

Parking de la salle des fêtes



Suite à une inondation due à des fortes pluies, le deuxième parking de la salle des fêtes a été fortement dégradé, ce qui a nécessité des travaux de remise en état. Une demande d'indemnisation auprès de la compagnie d'assurance est en cours.

Ruelle près de la Place Anne de Méjanès

La mise aux normes handicapés du couvent a nécessité la réfection de la ruelle par un macadam.



Travaux

Aménagements divers

Salle des fêtes



Dans un souci d'économie d'énergie, de nouvelles lampes LED avec variateur d'intensité équipent désormais la grande salle.



Le parquet de la scène a été réparé et poncé.



Locaux du périscolaire



Des travaux de peinture ont été réalisés ainsi que la création de 2 nouvelles portes :

- la 1^{ère} permettant d'accéder directement du périscolaire à la scène de la salle des fêtes
- la 2^{ème} ouvrant sur un vestiaire nouvellement créé.



Rugy : lotissement « Les Prairies »

Problème d'inondation



Des fortes pluies ont créé une inondation dans le lotissement « Les Prairies ». Afin d'éviter que cela ne se reproduise, la municipalité a fait installer un collecteur d'eau de pluie.

Eclairage public



Pose d'un candélabre pour combler un point noir à l'angle de la rue des Pensées et la rue des Cerisiers.

Géolocalisation

Suite à la réforme anti-endommagement, le géoréférencement des réseaux de notre commune a été effectué.



La zone des étangs nécessite un suivi particulier

Elagage des saules trop envahissants

Au niveau de l'étang chocolat, l'élagage des saules a été confié à une entreprise spécialisée, afin de garantir une intervention ciblée et raisonnée sur les arbres le nécessitant.

Sur l'étang communal, les jeunes saules ont également été abattus. Cette action s'inscrit dans le cadre des interventions manuelles déjà réalisées par les services techniques. Il s'agit d'éliminer les jeunes arbres qui colonisent les berges du plan d'eau et surtout les berges de la mare.

Cet entretien est à réaliser tous les ans.



Entretien la prairie

La gestion de la prairie a été confiée à un exploitant agricole. Ce dernier effectue 2 fauches annuelles, avec récolte et exportation de la matière organique. Une attention particulière est portée sur la Renouée du Japon afin d'éviter que l'espèce se propage.

Il faut toutefois attirer l'attention des usagers qui continuent à emprunter le chemin qui longe la Moselle et utilisent le site comme aire à pique-nique.

Afin d'éviter ces pratiques qui dégradent le site, des blocs calcaires vont être installés afin de limiter les accès, des panneaux d'interdictions compléteront l'information.



Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans la commune

Le plan ECOPHYTO, qui découle du Grenelle de l'environnement, a pour objectif de réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici à 2018, notamment grâce à un plan ambitieux de formation. Après une phase expérimentale en 2010-2011, la certification « Certiphyto » entre désormais dans sa phase définitive et change de nom. Désormais, un certificat individuel est exigé pour utiliser, à titre professionnel, les produits phytosanitaires. Depuis le 26 novembre 2015, il est obligatoire !

Nos agents du service technique sont tous certifiés

Le décret du 18 octobre 2011 a rendu obligatoire la détention d'un certificat individuel pour tout utilisateur de produits phytosanitaires, ainsi que pour les utilisateurs en prestation de service, les vendeurs, les conseillers, à titre professionnel.

C'est pourquoi tous nos agents du service technique ont été dans l'obligation d'obtenir cet indispensable certificat individuel pour continuer à exercer toute activité liée aux produits phytosanitaires.



Réduire la consommation des produits

Le certificat individuel a pour objectif de sécuriser et de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, à travers 4 thématiques de formation :

Santé : éliminer et minimiser les risques, savoir réagir en cas d'intoxication.

Environnement : définir une stratégie de réduction et de limitation des impacts des produits phytosanitaires sur le milieu.

Application des produits : appliquer et stocker les produits phytosanitaires en minimisant les risques, gérer les résidus.

Réduction des produits phytosanitaires : raisonner l'application des produits en intégrant des pratiques alternatives.

La nouvelle réglementation impose :

- un affichage informatif avant et jusqu'à la fin du traitement dans les cimetières ...
- de ne pas traiter s'il pleut, si la vitesse du vent est supérieure à 19km/h ou si le temps est trop chaud
- un étalonnage des pulvérisateurs
- le port d'équipements de protection individuelle (masque, bottes, gants, lunettes et combinaison)



Une question de bon sens

Si l'état des ressources en eau a connu de réelles avancées, il est indispensable que nous, collectivité et acteurs de l'eau poursuivions des actions pour résoudre les problèmes liés à la restauration et à la protection des milieux aquatiques où la pollution diffuse. En particulier, les pesticides sont détectés de manière généralisée dans les eaux naturelles.

Sensibles à cet enjeu, nous nous sommes engagés avec conviction et volontarisme dans les démarches de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, notamment à travers d'autres pratiques : gestion différenciée, désherbage thermique...

Les solutions existent, les retours d'expérience sont nombreux.

Cédric Foncin, Responsable technique d'Argancy

Vivre à Argancy

Troc aux plantes et marché artisanal

Dimanche 24 avril 2016, pour la 6^{ème} année consécutive, les membres du jury des maisons fleuries en partenariat avec la municipalité ont organisé à la salle des fêtes un troc aux plantes doublé d'un marché artisanal. Cette manifestation a connu une belle affluence. Les visiteurs ont dégusté des produits du terroir proposés par les producteurs qui avaient été conviés. Le troc aux plantes, grâce à une équipe dynamique, a permis l'échange de plantes et de semences mais aussi de précieux conseils.



L'équipe des bénévoles des maisons fleuries.
Mmes Zannol, Conter et Bronne étaient absentes.



Grâce aux amoureux des plantes de nos trois villages, un étal bien achalandé en végétaux de toutes sortes a démontré l'intérêt porté à cette manifestation.

Miel, escargots, terrines, bière, vins, bijoux et objets artisanaux étaient au rendez-vous pour la satisfaction des visiteurs.



Un grand merci à tous les bénévoles des « maisons fleuries » pour leur implication à la réussite de cette belle journée, où échanger autour d'une boisson fraîche, d'un café et des différentes pâtisseries confectionnées par leur soin a été un plus, fort apprécié.



14 juillet fête nationale

Le feu d'artifice sera tiré à Ay-sur-Moselle.

Les festivités sont organisées en intercommunalité avec Argancy, Ennery, Trémery, Flévy et Ay-sur-Moselle. Des informations complémentaires quant aux navettes de bus mises en place seront données en temps utile, par voie de presse et sur le site internet de la commune : www.argancy.net.



Don du sang le 24 mars 2016 à Argancy



Beau résultat !

55 personnes se sont présentées à la salle des fêtes pour offrir généreusement leur sang, dont 3 premiers dons.

Prochaine collecte : le 26 juillet 2016 au centre socioculturel de Montrequienne.

Les malades et les blessés vous remercient d'avance pour ce noble geste de solidarité. Il est possible de donner son plasma entre deux dons de sang. Il suffit pour cela de prendre rendez-vous avec l'EFS à Metz.

Pour tout renseignement complémentaire : 06 98 60 67 57

Restos du coeur

Depuis 20 ans déjà, les communes du secteur d'Argancy organisent une collecte au profit des Restos du coeur.

Cette année, cette collecte a permis de récolter plus d'une tonne de marchandise ainsi que 2 140 €.

Aussi, les bénévoles et les familles bénéficiaires remercient toutes les personnes qui ont participé à cette opération.

Une maison des services au public ouvre à Ennery

Lundi 2 mai à Ennery, une maison des services au public a ouvert ses portes dans les locaux de la Poste.

Cette maison des services, 2^{ème} du genre en Moselle est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers de services publics dans une logique de proximité. Elle permettra aux habitants d'Ennery et des environs de bénéficier d'une gamme étendue de produits de la Poste mais aussi d'avoir accès aux services de la CPAM et de GRDF. Dans les mois qui viennent, un guichet Pôle emploi sera également mis en place.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, le samedi de 9h à 12h.



Commémoration du 8 mai 1945 à Ay sur-Moselle

En présence des élus membres de l'intercommunalité



Le 8 mai 1945 est la date officielle de la capitulation allemande qui a marqué la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. Signée une première fois à Reims le 7 mai, la capitulation allemande est de nouveau signée à Berlin le 9 mai à l'initiative de Staline.

La date du 8 mai est devenue le symbole de la victoire sur le nazisme.





Une gerbe a également été déposée aux monuments aux Morts d'Argancy, en l'honneur de nos propres défunts pour notre liberté.



Première communion

Le 22 mai 2016, 24 enfants dont 10 d'Argancy : Myriam, Gaëtane, Victor, Mattéo, Loan, Maxence, Charles, Elisa, Lilou et Angelina ont fait leur première communion lors d'une messe célébrée par l'abbé Luc Barré en l'église Saint Laurent d'Argancy.



Vivre à Argancy

Dimanche 22 mai Tous à vélo pour une balade gourmande

Rives de Moselle a organisé une escapade champêtre à vélo sur les voies vertes de la communauté de communes.

Au programme de la journée, 30 km de promenade sur un circuit en grande partie champêtre.

Malgré une météo incertaine, 200 personnes ont pris le départ à Argancy entre 9h et 10h, dimanche 22 mai. Les participants ont reçu un verre sérigraphié pour l'occasion et le plan du circuit.

Direction ensuite Norroy le Veneur où café, jus de fruit et brioches ont récompensé les premiers efforts.

Arrivés à Talange pour l'apéritif, les cyclistes ont pu goûter la bière d'Ay et les charcuteries de l'Ayotte.

Après la pause déjeuner à Ay-sur-Moselle autour d'un grand barbecue, la ballade s'est terminée avec le café et le dessert servis à Chailly-les-Ennery.

Les différentes étapes de la journée ont été ponctuées par de nombreuses animations : visite de monument, magicien, cirque ...



Balade pour tous, en famille ou en équipe !



Argancy au Liban

Vous vous êtes sans doute posé des questions sur ce « jeu de rôles » !

Fin de l'été 2015, M. le maire a été sollicité par les Services de l'Armée pour permettre la réalisation, en conditions réelles, de manœuvres militaires un peu particulières dans la commune.

Il s'agissait de participer à la préparation d'une mission humanitaire, prévue courant octobre, au Liban par un détachement du 3^{ème} Hussard de Metz.

Notre village devait donc représenter le village libanais de Dair Kifa.

Le scénario proposé prévoyait une rencontre entre le maire de cette commune libanaise, accompagné de son « fidèle lieutenant », chef d'entreprise dans le BTP... en charge des travaux dans le village et un détachement militaire français à la recherche d'informations sur la vie du village, sur les besoins de la commune et de ses habitants, ainsi que les personnalités à contacter.

Tout naturellement, M. le maire était désigné pour jouer le rôle de maire libanais et un adjoint endossait le rôle de l'entrepreneur, par ailleurs famille proche avec le maire, qui savait exactement exposer les besoins et demandes nécessaires aux différents travaux. Suivant ce scénario, un jeu de rôle d'environ 2 heures s'est ainsi sérieusement engagé pour permettre aux militaires de se projeter sur la réalité du terrain qui les attendait, quelques semaines plus tard.

Jean-Paul Vetzel a excellé dans le rôle d'un maire libanais, parfaitement à l'aise pour expliquer le fonctionnement de sa commune et pour solliciter au maximum l'assistance et l'aide humanitaire que pouvait apporter la France.



Lors de leur retour de cette mission internationale d'aide humanitaire, les militaires du 3^{ème} Hussard de Metz ont tenu tout spécialement à témoigner de leur gratitude sur le sérieux et l'implication de la commune dans ces manœuvres préparatoires.

Ils ont souligné tout l'intérêt qu'avait eu pour eux le jeu de rôle auquel s'était prêtée la commune à la fin de l'été.

Ils ont tenu, en remerciement, à offrir à la commune une médaille commémorative, une photo du village de Dair Kifa et de M. le maire libanais, ainsi qu'un livre consacré à cette unité militaire, le 3^{ème} Hussard de Metz.



La Commune reste bien sûr volontaire, à l'avenir, pour aider à la préparation d'autres missions d'aide humanitaire.

Ces différents hommages ont rejoint la vitrine qui leur est dédiée, en mairie, où chacun peut les voir.

Vivre à Argancy

Événement exceptionnel ! US Argancy a fêté ses 80 ans

L'US Argancy a fêté ses 80 ans d'existence par une journée de retrouvailles.

Pour l'occasion, le Président, M. Didier Goujon a reçu un cadeau de la Fédération Française de Football (F.F.F.).

Les nombreuses et anciennes photos qui ont circulé au cours de cette journée ont permis à chaque participant de se remémorer les bons moments passés au sein de l'US Argancy.

Jean-Paul Vetzal, maire, n'a pas manqué, dans son discours reproduit ci-dessous, de rappeler la force associative et bénévole de la commune qui contribue inmanquablement à la convivialité que l'on connaît dans nos trois villages.



« - C'est avec une grande joie, une certaine fierté mais aussi beaucoup d'émotion, qu'il me revient le privilège de représenter la municipalité en tant que maire, à la cérémonie du 80^{ème} anniversaire de l'Union Sportive d'Argancy.

Comme beaucoup, notre club a connu ses heures de gloire et d'autres plus difficiles. J'ai d'ailleurs un tantinet savouré les deux !

Deux événements sont néanmoins à classer dans nos annales. En premier lieu, l'accession en première division puis en promotion d'honneur, juste récompense et aboutissement des efforts conjugués d'une bande de copains et de ses dirigeants depuis plusieurs années. Puis, j'y ajouterai tous les challenges remportés définitivement. Aujourd'hui, le club évolue à son rythme. Soulignons entre autres l'organisation de la fête patronale devenue référence dans la région et peut-être même en Moselle ! Un grand coup de chapeau aux artisans de la première heure et à tous ceux qui s'y sont investis ou y ont collaboré depuis.

Fêter un 80^{ème} anniversaire, c'est bien sûr remercier toutes les personnes qui, à un moment ou à un autre, ont contribué au bon fonctionnement du club en y apportant courage, dévouement, détermination et enthousiasme, sans oublier les municipalités successives qui ont toujours soutenu les démarches du club.

J'en profite également pour féliciter tous ceux et celles qui ont consacré du temps pour préparer au mieux cette manifestation.

Enfin, j'adresserai aussi un message à ceux qui nous regardent tout là haut, en leur disant simplement : sachez que vous resterez à jamais gravés dans nos mémoires et que vous pouvez être fiers du travail accompli.

Tout le monde le sait, un anniversaire sans cadeau n'est pas un anniversaire, c'est pourquoi, aujourd'hui, nous nous devons d'honorer ces pièces maîtresses du club, ces personnes qui ont su mettre en valeur leurs compétences, qui savent ce que signifie les mots « associatif » et « bénévolat » et c'est donc une suite logique que de faire reconnaître le travail qu'ils ont effectué depuis tant d'années.

Que l'Union Sportive d'Argancy, club sain par excellence et où il fait bon vivre, garde son identité et surtout son esprit de convivialité qui le caractérise, est le plus beau souhait que je puisse formuler. Je terminerai en émettant un vœu pour la magnifique journée qui nous attend : que la fête soit belle !

Permettez-moi de remercier et féliciter tous les bénévoles du club et d'apporter une attention particulière aux membres fondateurs.

Discours de Jean-Paul Vetzal, maire d'Argancy.



Visite des jardins dans les Vosges : jeudi 16 juin 2016

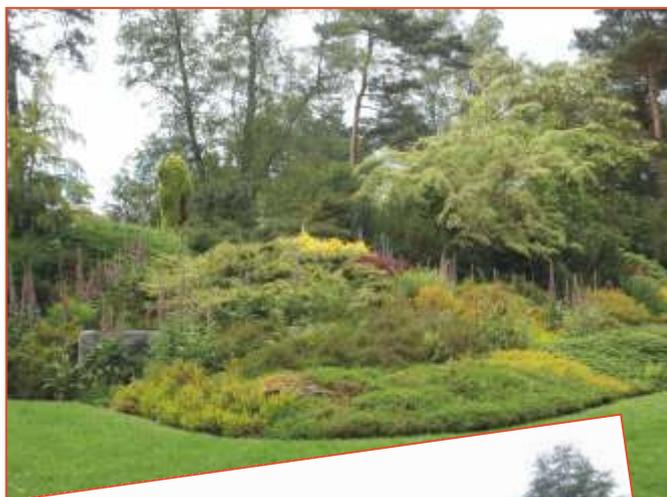
Une cinquantaine de personnes ont participé à cette sortie, jeudi 16 juin 2016. Le ciel maussade n'a pas réussi à gâcher les visites, tant ces deux jardins sont exceptionnels.

Jardin de Berchiranges

Ce jardin a été récompensé en 2005 du prix du « Jardin de l'année » par l'association des journalistes du jardin de l'horticulture.

Ici, pas de château mais une maison bleue adossée à la colline et un couple soudé par une passion commune.

Pour que la promenade soit naturelle, le nom des plantes n'est pas étiqueté, seuls sont indiqués les dix-huit espaces aux intitulés poétiques : Chaussée des Géants, Sarabande de Feux Follets, Chambre des Dames, Jardin Flipper...



Les jardins de Callunes

« Un jardin au nom de bruyères »

Pas moins de sept années ont été nécessaires pour créer les jardins de callunes. Quatre hectares de terrain entre parc paysager et parc botanique.

Dans ce cadre naturel de forêts et de prairies verdoyantes, Jacques Couturier a eu la riche idée de maintenir certaines traces du passé, comme une carrière de grès rose et une tranchée de 1914/1918 dans laquelle on circule face au panorama. Le long couloir de la tranchée fleurie est tapissé d'écorces, ses bords sont plantés d'arbustes à fleurs et de plantes de rocailles. Nains, cette fois, des rhododendrons parsèment la balade entre roches et sentiers de la grande rocaille, accompagnés de sedum, saxifrages et phlox. Plus loin, se trouvent le ruisseau et le petit lac habités de plantes de zones humides, puis le sous-bois, le jardin des vivaces, les carrières et enfin le jardin des bruyères.

A venir, le jardin des Traces

Une visite du jardin des Traces à Uckange est organisée le 20 août prochain. Le déplacement se fera en covoiturage.

Pour toutes informations, contactez :
Marie-Thérèse Perrin au 03 87 77 85 36
Liliane Zannol au 03 87 77 84 13.

Groupe scolaire

De l'équitation à l'école maternelle d'Argancy



Agitation inhabituelle à l'école maternelle d'Argancy, tous les élèves moyenne section attendaient avec impatience Augustin, leur moniteur du Centre Equestre de Guénange qui s'est spécialement déplacé pour assister à la remise de leur diplôme d'équitation passés dans le cadre des activités d'éducation physique de l'école.

En effet, après un module d'apprentissage de 6 séances, les élèves ont été évalués non seulement sur leur capacité à se maîtriser et à maîtriser leur monture mais également sur leur connaissance de ce nouvel environnement.

La commune d'Argancy et la coopérative de la classe ont permis par leur contribution financière à la réalisation de ce projet innovant pour la classe.

Joie et fierté se lisaient sur le visage des élèves mais aussi dans le regard de leurs parents invités pour la circonstance. M le Maire et son premier adjoint ont tenu à honorer de leur présence cette cérémonie.



Nos petits gymnastes ont reçu leur diplôme

Une cérémonie bien sympathique s'est déroulée à l'école maternelle d'Argancy en présence de tous les parents et de M. le maire : la remise des diplômes de gymnastique aux élèves de grande section.

Après plusieurs semaines d'apprentissage qui ont demandé engagement, effort, concentration et parfois même courage, les enfants ont reçu de leur maîtresse sous les applaudissements des parents, leur brevet de gymnastique.

Les progrès dans les actions fondamentales (rouler, s'équilibrer, sauter, tourner) ont été évalués lors d'enchaînements à la poutre, aux barres et au sol.

Ce moment d'émotion et de fierté partagé par tous a autant récompensé les élèves que la médaille et le diplôme remis.

Un goûter commun a permis de clore cette rencontre d'une manière très conviviale au milieu des bavardages racontant les exploits et les difficultés rencontrés par les uns et les autres.

A la découverte des oiseaux d'Argancy

Vivre aussi près d'un milieu naturel aussi riche ne pouvait que conduire l'école maternelle à mieux le faire connaître aux plus grands de l'école et à présenter toutes les espèces nichant près des étangs grâce à une exposition variée présentée par la Ligue de Protection des Oiseaux.



Sortie à un Verdun

La classe des CM1/CM2 de Mme Gobet est allée visiter les différents sites de la bataille de Verdun avec les Anciens Combattants d'Ennery et Environs.

On a pu voir la guerre en quelques films et visiter 5 sites très importants.

Dans la Citadelle souterraine de Verdun, on a pris un wagon pour voir un résumé de la vie des soldats. Rats, faim, maladies, soif, froid... les accompagnaient.

On a visité ensuite l'ossuaire de Douaumont. C'est affreux : il y a tellement d'ossements des combattants. Le silence et le respect règnent, tant dans le bâtiment que dans le cimetière où s'alignent des milliers de croix.

On a découvert le Fort de Vaux qui est très humide. Les conditions de vie des soldats y étaient très dures.

On a également visité le Mémorial de Fleury qui a été entièrement refait pour les 100 ans de la bataille de Verdun. Il y a beaucoup de choses intéressantes.

On s'est rendu ensuite sur le site des villages détruits par les tirs d'artillerie. Des trous d'obus, des tranchées et des ruines marquent ce paysage de la guerre.

Cette sortie a été très appréciée. Et surtout, n'oublions pas que cette année est celle du centenaire de la bataille de Verdun.

Le 21 février 1916, à 7 heures, la bataille de Verdun commençait. Dès les premières heures, plusieurs milliers d'obus furent tirés, entraînant morts et destructions !

Article écrit par les élèves de la classe.



Le transport des enfants lors des sorties scolaires est financé par la commune.

Les élèves de CM2 encouragés par la municipalité dans leur future vie collégienne

Le 17 juin 2016, Jean-Paul Vetzal, maire, et des membres du conseil municipal, se sont rendus au groupe scolaire Erckmann Chatrian pour remettre aux élèves de CM2 (Classe de Mme Gobet) un dictionnaire Larousse dédicacé, édition 2017, ainsi qu'une calculatrice.

Cette manifestation a été suivie d'un goûter offert par la municipalité à tous les élèves du groupe scolaire pour marquer, à quelques jours près, la fin de leur année scolaire 2015/2016.



Un petit moment de partage avec le corps enseignant a clôturé cette sympathique manifestation.

Esteban Antunes
Sacha Antunes
Elouane Barzycki
Juliette Bonnain-Guidat
Thomas Cuny
Léo Delauzun
Charline Henry
Arthur Kuss

Louis Lerasle
Noa Linder
Lola Malaisé
Nathan Ribeiro
Eléa Scodellaro
Laëtitia Voinçon
Chaban Zerbin



Bonne chance à tous !

Extraits du discours de Jean-Paul Vetzal, maire

« Je suis très heureux avec mes collègues élus de vous accueillir aujourd'hui pour cette petite cérémonie symbolique et amicale.

Aujourd'hui, c'est vous les enfants, qui êtes mis à l'honneur.

[...] En effet, vos professeurs vous l'ont sans doute dit, et vos parents aussi, le passage en sixième est une étape importante. En entrant au collège, il faut apprendre à se prendre en charge, à gérer son emploi du temps et les devoirs à faire ... en un mot, il faut grandir un peu ...

Alors pour marquer cette étape, mais aussi pour vous récompenser de votre bon travail à l'école, le conseil municipal est heureux de vous offrir un dictionnaire et une calculatrice.

Alors pourquoi un dictionnaire, me direz-vous ?

Tout d'abord parce que c'est un des plus beaux livres de la langue française.

En second lieu, ce sera un outil et un compagnon fidèle pour les années à venir, collège, lycée, études supérieures et même entrée dans la vie active. Malgré les ordinateurs, malgré les smartphones, malgré facebook, google et les moteurs de recherche, vous verrez que le bon vieux dictionnaire reste indispensable !

[...] Chers enfants, au nom du conseil municipal, je vous adresse toutes mes félicitations pour votre passage en sixième. Je vous souhaite succès, réussite et épanouissement au collège ! »

Accueil périscolaire

Le centre aéré d'avril 2016

Inspiré des émissions de télévision, Master Chef, the Voice et la roue de la fortune, le centre aéré avait comme thème d'activités « autour des jeux ».

26 enfants par jour en moyenne ont passé ainsi une agréable semaine.



Centre aéré du 11 au 29 juillet 2016

Sorties

- 15 JUILLET : Labyrinthe à Vigy
- 22 JUILLET : Aquagliss
- 29 JUILLET : Mini golf et cinéma

Une multitude d'activités pour le plus grand plaisir des enfants

- Ateliers artistiques et culturels : spectacles, contes ...
- Activités manuelles : bricolage, dessin, modelage
- Atelier cuisine
- Atelier littérature jeunesse pour les - 6 ans
- Atelier danse
- Atelier sciences
- Atelier Scrapbookin
- Découverte de nouveaux sports : bunball, kindball, trolball



Permanence d'inscription pour l'année scolaire 2016/2017

Aline Godefroy, directrice de l'accueil périscolaire assurera une permanence d'inscription du 24 au 31 août 2016 de 9h à 13h, dans les locaux du périscolaire.
Merci de fournir les photocopies du carnet de vaccination lors du dépôt du dossier.



Collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz

Bilan des actions menées par le biais de la dotation du SICG

Le 14 avril 2016, le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion du collège d'enseignement secondaire Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz (SICG) a voté la répartition des participations des communes adhérentes pour l'année scolaire 2016/2017. Sur un montant total de 12 885 €, la part d'Argancy s'élève à 938,60 €.

Le budget est réparti de la manière suivante :

- acquisition de matériel au COSEC
- participation au prix littéraire Paul Verlaine décerné par les professeurs
- participation à l'opération « mémoire » des élèves de 3^{ème} par le biais d'un voyage à Verdun
- subventions :
 - 1 000 € à l'amicale des agents du collège (colis de Noël)
 - 600 € à la chorale, pour les frais de déplacement
 - 1 025 € aux sorties pédagogiques
 - 1 600 € à l'UNSS (sport)
 - 500 € aux projets artistiques
 - 2 500 € d'aide à la section sportive volley laquelle a d'excellents résultats au niveau national. A ce titre d'ailleurs, la commune d'Argancy a alloué, lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2016, une somme de 500 € à titre de subvention.

Cette année, cependant, en raison de l'état d'urgence instauré par le gouvernement, suite aux terribles attentats que la France a connus, la somme de 1 000 € qui était généralement attribuée pour la piste citoyenne consistant en la visite de nos administrations, (mairie, gendarmerie, collectivités diverses, etc...) a été suspendue.

En remplacement, le Syndicat a convenu de trouver avec M. Zanardo, des conférences ou animations d'intervenants extérieurs qui pourraient se faire dans le cadre du collège, sur des sujets donnés touchant nos jeunes collégiens (danger Internet, prévention drogue, violence, harcèlement, etc...).

Nombre d'élèves fréquentant le collège en 2015/2016

| | |
|----------------------|------------|
| • Argancy | 49 |
| • Ennery | 78 |
| • Fèves | 41 |
| • Hauconcourt | 24 |
| • Maizières-lès-Metz | 536 |
| • Semécourt | 25 |
| • TOTAL | <u>753</u> |

Le 26 avril 2016, M. Jacky Zanardo, principal du collège, a organisé une réunion à laquelle participaient, Jocelyne Emmendoerffer, 1^{ère} adjointe et membre du SICG, Marie-Thérèse Perrin, 4^{ème} adjointe ainsi que les représentants des autres communes concernées par le collège.

Cette réunion a pour but d'informer les communes de la vie générale du collège mais aussi de présenter un bilan des actions menées grâce aux dotations du SICG.

Après une visite du collège et de la cantine, un petit clin d'œil particulier a été fait aux élèves de la section SEGPA pour la démonstration de leur capacité dans leur spécificité (cuisine, métiers du bâtiment, horticulture...).

Merci à M. Zanardo pour cette belle initiative.



Les élèves de la section SEGPA cuisine félicités pour leurs prestations.

La serre de la section SEGPA horticulture, dont la production sert en partie à l'embellissement des espaces verts du collège.



Ecole de Musique et de Danse

L'école intercommunale de musique et de danse de la rive droite a fêté ses 15 ans

Depuis le 7 octobre 1977, l'école de musique et de danse était partie intégrante de l'orchestre d'harmonie Intercommunal « Vents d'est » qui venait de voir le jour sur la rive droite de la Moselle.

Pour des raisons politiques, le Conseil Général de la Moselle obligea les écoles de musiques attenantes au sein d'une harmonie à se séparer sinon elles ne percevraient plus de subventions. Ce que nous avons fait en déposant nos statuts au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz le 9 août 2001 sous le volume 132, folio n° 35 sous le nom de : « Ecole intercommunale de musique et de danse de la rive droite ».



Pour fêter cet événement, les animations ont eu lieu dans le cadre du 5^{ème} week-end culturel de l'EIMD du 16 au 19 mars 2016 :

- Master class de percussions corporelles pour enfants et adultes dirigée par Loïc Roignant, professeur de percussion et de batterie au conservatoire de Perreux-sur-Marne. Une cinquantaine de stagiaires enfants, adultes et professeurs ont pu découvrir ainsi la pulsation, le placement rythmique, l'espace, l'écoute et prendre conscience de la relation corps et voix. Un spectacle de fin de stage s'est déroulé à la salle polyvalente Flévy/Ennery devant un public ravi de pouvoir découvrir ce concept rythmique.
- Concert des professeurs
Un travail considérable a été effectué par Jérémie Olejniczak, directeur de l'école, et les professeurs en dehors de leurs heures de cours, afin de préparer le concert qu'ils ont donné pour clôturer la soirée. Le public venu nombreux a apprécié cette prestation du plus haut niveau et les élèves ont ainsi pu découvrir leurs professeurs respectifs dans un rôle autre que celui de l'enseignant.



Dimanche 20 mars 2016 deux harmonies nous ont fait l'honneur d'être des nôtres pour clôturer ces festivités par un concert de prestige.

En première partie, notre harmonie : « Vents d'est » d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Flévy, Trémery.

L'orchestre « Vents d'est » fonctionne depuis 1977 sur la rive droite de la Moselle. Sébastien Berettoni dirige cet ensemble de 36 musiciens depuis 2010. Il nous fait voyager de musique de films en morceaux de compositeurs contemporains.

L'harmonie « Vents d'est » est classée en 1^{ère} division de la CMF (Confédération Musicale de France).



Toute la bibliothèque en 1 clic !

Sur ce portail, vous pouvez, entre autres, consulter le catalogue de la bibliothèque municipale et réserver, par notre intermédiaire, les documents qui vous intéressent.

Se connecter : <http://77.159.46.142>



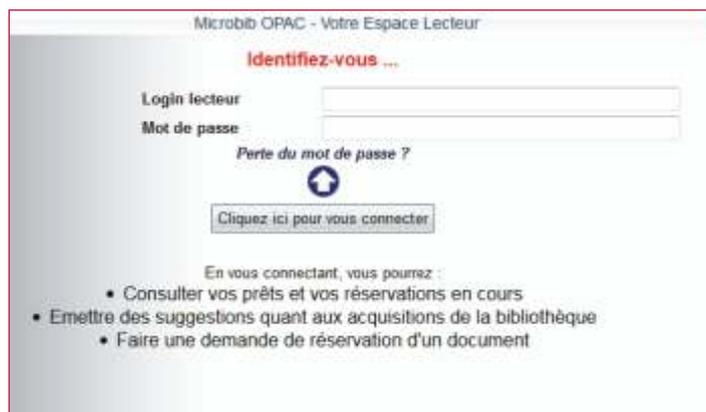
Consulter son compte

En cliquant, à gauche, sur "Espace lecteur", vous pourrez consulter votre compte : documents empruntés, documents réservés, dates de retour...

Identifiez-vous avec votre n° de carte (numéro à 4 chiffres se trouvant sous le code barre de votre numéro d'abonné) et votre mot de passe (communiqué sur demande par les bibliothécaires).

Réserver mais à 2 conditions :

1. Etre connecté
2. Que le document soit disponible



L'heure du premier bilan

RAPPEL

Vous n'avez pas encore retourné le formulaire d'enquête inclus dans notre bulletin N° 83 ? N'hésitez pas à venir le déposer jusqu'au 1^{er} août 2016 soit dans la boîte aux lettres de la mairie, soit directement au secrétariat de mairie.

Suggestions et commentaires seront lus avec attention et serviront de support à toutes améliorations, au besoin.

Prendre ¼ d'heure de son temps pour le bien de la communauté est à la portée de tous, alors, usez-en ! Soyez en d'ores et déjà remerciés.

L'ACP a été créée en 1987 sous la présidence de René Steckroth. Son but était de regrouper les propriétaires et leurs chevaux en vue de pratiquer l'équitation sous toutes ses formes, d'organiser des compétitions officielles, de promouvoir le cheval et les activités équestres. Elle a permis aux cavaliers ayant leurs chevaux en pension chez Jean-Pierre Rozaire d'obtenir leur licence.

En 2011, une assemblée générale a modifié les statuts afin de clarifier le rôle de l'association par rapport à

l'Ecurie d'Olgy, laquelle fournit des services au titre de la pratique de l'équitation. Les licences sont rattachées à L'Ecurie d'Olgy créée par Josselin Rozaire, détenteur d'un moniteur.

L'Ecurie d'Olgy se trouve sur un site de 15 ha où sont logés 50 chevaux sous la responsabilité de Josselin Rozaire, cavalier professionnel. Les propriétaires et leurs chevaux évoluent dans différentes disciplines équestres : obstacle, dressage et loisirs.

Des concours renommés

En 1993, l'ACP a organisé son 1^{er} concours hippique : 12 épreuves au programme, les champions de Lorraine des différentes catégories étaient présents. En ouverture, une excellente prestation de Claude Auger, détenteur de records mondiaux, cité au Livre des Records. Il a présenté son cheval savant et un numéro de poste hongroise.

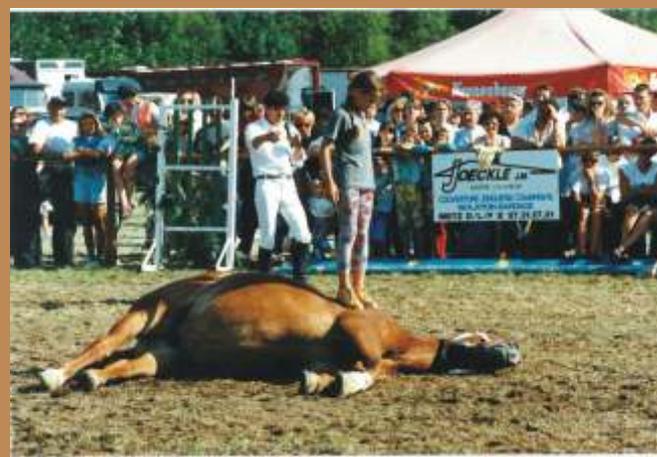
Les concours se sont déroulés chaque année jusqu'en 2014.

Des concours jeunes chevaux organisés en semaine ont un vif succès et sont suivis par les concours amateurs et professionnels dotés par le Conseil Régional : le Grand Prix Grand Régional fait partie des cinq plus beaux concours en Lorraine, Olgy étant le seul à courir sur herbe.

Simon Delestre, aujourd'hui n°1 français, était souvent présent sur les concours, ainsi que les championnats de Lorraine.

C'est un site magnifique amélioré tous les ans, avec un parc d'obstacles exceptionnels, un snack-bar équipé et une équipe de bénévoles au top, des sponsors impliqués... mais le terrain en herbe s'il pleut, c'est une catastrophe !

En 2015 l'association avait volontairement prévu un break, une chance, car cette fois-ci c'était la canicule qui aurait pénalisé le concours.



Fête du cheval

Olgy est un endroit convivial, les riverains et les enfants viennent fréquemment se promener et caresser les chevaux. C'est pourquoi, l'ACP avait promis d'organiser une fête du cheval. Malgré les difficultés rencontrées, car il faut s'équiper, trouver une date qui convienne à tout le monde, hors concours, pour un partenariat avec le Club de Chambière qui, lui, possède des chevaux et poneys pour les novices, la date du 26 juin a été retenue.

En présence de Biscotte, l'ânesse mascotte de l'association : baptême de poneys pour les enfants, animations, démonstrations de toutes disciplines, présentation de poulinière. Buvette et restauration. L'ACP espère ainsi satisfaire les habitants de la commune et reconduire cette manifestation.

Contacts

Présidente : Marie-José Rozaire
Tél : 06 07 19 21 83

Trésorière : Emilie Magnier
Tél : 06 08 65 97 60
Email: emymagnier@gmail.com

Secrétaire : Laurence Guettaf-Pechenet
Tél : 06 25 51 34 21
Email : laurence.guettaf@fidal.fr

Civisme

Un peu de civisme sur nos aires de jeux

Lequel de nos enfants n'apprécie pas de passer un petit moment sur l'aire de jeux, juste à la sortie de l'école, lorsque le temps le permet ?

Tout ce petit monde se retrouve entre copains et joue, en toute insouciance, sous le regard bienveillant des adultes ou accompagnateurs censés les surveiller.

Or, malgré cette surveillance, beaucoup d'incivilités sont quotidiennement constatées et il suffit de se reporter au tableau d'interdiction à l'entrée de l'aire de jeux pour en être convaincu.

Chers parents ou accompagnateurs présents sur l'aire de jeux, n'hésitez pas à intervenir lorsque vous voyez des enfants se livrer à des actes mettant à mal les installations.

Même si celles-ci sont vérifiées régulièrement par le responsable des ateliers municipaux, c'est surtout l'accident qui pourrait en découler qui est redouté. Alors, soyons vigilants.

De plus, il n'est pas rare de retrouver au petit matin, l'aire de jeux d'Argancy, plus précisément, le bateau, entaché de capsules de canettes, de verre cassé, de mégots, de papier gras, etc..., qui sont arrivés là par on ne sait quelle opération adolescente !

Ces jeux étant réservés aux petits, ces comportements adolescents sont intolérables et ne sont pas sans risque pour la sécurité. Là encore, chers parents, merci de bien vouloir sensibiliser vos jeunes adolescents.

La municipalité tient à préciser que remédier à quelque dégradation que ce soit, sur le domaine public, a un coût pour la communauté.

Vigilance et sensibilisation auprès des enfants, pour le respect du bien public, devrait être la devise de tout un chacun, pour le bien-vivre à Argancy-Olgy-Rugy. Tel est notre souhait et soyez-en d'ores et déjà remerciés.



Décorations de trottoirs ?

Petit rappel à quelques contrevenants

En dehors des jours de ramassage des poubelles alimentaires ou des paniers de tri sélectif, ces contenants ne doivent en aucun cas demeurer sur le domaine public (trottoirs, rues, impasses, etc...).

Merci de bien vouloir y veiller.

Le respect de certaines règles pour ne pas gêner la communauté mène incontestablement vers le bien-vivre à Argancy-Olgy-Rugy, souhaité par tous.

« Le respect est la première règle de bonne conduite ».

Anne Barratin





Les beaux jours sont arrivés ...

Tranquillité vacances

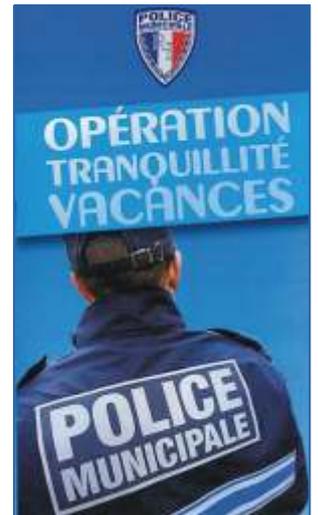
Les beaux jours reviennent et je vous encourage, cette année encore, à nous signaler vos absences, qu'elles soient de longue ou de courte durée.

Je vous rappelle que « l'Opération Tranquillité Vacances » est réalisée gratuitement tout au long de l'année et tout particulièrement pendant la période estivale.

Le formulaire est à télécharger sur le site de la commune :

www.argancy.net - Rubrique « vivre à Argancy / infos / tranquillité vacances.

Vous pouvez également le retirer en mairie.



Stationnement

Cette période voit aussi les promeneurs se multiplier dans les rues du village.

J'en profite pour rappeler que les trottoirs sont réservés aux piétons et non aux automobilistes désirant se stationner au plus près de leur destination. Des places de stationnement sont mises à disposition et une signalisation appropriée les délimitent.

La contravention « stationnement sur trottoir » est passée récemment de la contravention de 2^{ème} classe (35€) à la contravention de 4^{ème} classe (135€). Bien entendu, évitons d'en arriver à ces extrêmes...



De plus, des voitures que l'on appellera « voitures ventouses* » polluent certaines rues, empêchant par là même les résidents à se stationner au plus près de leur domicile.

Si bien évidemment, chaque résident a le droit de stationner près de chez lui, il est certain, vu l'étroitesse des rues des cœurs anciens de nos trois villages, qu'il n'y a pas de place pour tout le monde.

Ces voitures « pollueuses » pourraient être stationnées sur des parkings un peu plus lointains, ne gênant ainsi en rien les riverains, et le cœur de nos villages en serait ainsi dépollué.

C'est une suggestion apportée aux propriétaires de ces véhicules qui n'ont sans doute pas imaginé un seul instant, gêner de manière intentionnelle leurs voisins.

Pour info, on parle de stationnement abusif, tout stationnement excédant 7 jours sur la même place. La contravention de 2^{ème} classe s'applique (35€) suivie de la mise en fourrière du véhicule (aux frais du propriétaire, bien entendu).

Là encore, évitons d'en arriver à ces extrêmes...

*voitures ventouses : voitures qui ne bougent pas pendant de longs jours, voire semaines.

Vigilance ...

Continuez à nous signaler tout comportement suspect au 06.08.37.12.05.

Les vérifications sont effectuées immédiatement ; un délai de route est cependant requis en fonction de l'endroit où se trouve la patrouille.

En tout état de cause, malgré l'étendue du territoire de compétence de notre police municipale (Argancy, Malroy, Charly-Oradour, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Ay-sur-Moselle, Trémery, Antilly), l'intervention est toujours réalisée dans les plus brefs délais.

Pascal HOELTER
Chef de Service

A savoir

Du nouveau pour vos changements de carte grise, la préfecture de Metz accueille le public sur rendez-vous

A compter du 1^{er} juin, les services des immatriculations de la préfecture de la Moselle à Metz et de la sous-préfecture de Forbach Boulay-Moselle accueilleront le public, pour toute demande, sur rendez-vous uniquement.

Ceci concerne les changements de titulaires, déclarations d'adresse, déclarations d'achat ou toute autre démarche impliquant une modification sur le certificat d'immatriculation « carte grise » du véhicule.

L'urne de dépôt destinée aux garagistes au niveau du service des permis de conduire de la préfecture et à l'accueil de la sous-préfecture est maintenue.

Prendre rendez-vous :

- soit en ligne sur le site internet de la préfecture de la Moselle : <http://www.moselle.gouv.fr>
- soit en vous déplaçant dans les locaux de la

préfecture de 9h à 15h ou dans l'une des quatre sous-préfecture de Moselle : Forbach-Boulay-Moselle, Sarrebourg-Château-Salins, Sarreguemines et Thionville aux heures habituelles d'ouverture.

Pour une bonne organisation, il est nécessaire de se présenter 10 minutes avant l'heure prévue de votre rendez-vous.

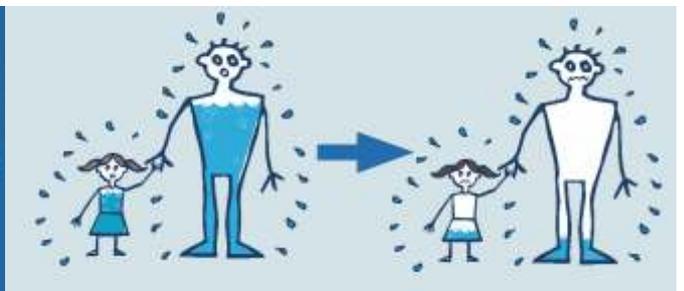
Les dossiers incomplets ne pourront être traités.

Il est indispensable de vérifier la liste des pièces à fournir en fonction de votre situation, en consultant le site Internet de la préfecture, rubrique démarches administratives - système d'immatriculation des véhicules, ou en appelant les renseignements administratifs au 3939.

Canicule
5 conseils pour prévenir les risques

- 1 Buvez fréquemment et abondamment**
(un verre 1,5 litre d'eau par jour même si vous n'avez pas soif)
- 2 Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais**
(fermez les stores et verrouillez la porte, ouvrez les fenêtres la nuit s'il fait plus frais)
- 3 Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour**
(douche, bain, brouillardeur ou spray de toilette sensible, sans alcool)
- 4 Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais**
(cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)
- 5 Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide**
(notamment auprès de votre maire)

Ministère de la Santé et des Solidarités | INPES



Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

- La chaleur fatigue toujours.
- Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.
- La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.
- La chaleur peut aggraver des maladies préexistantes.
- Les médicaments peuvent aggraver les effets de la chaleur. N'hésitez pas à en parler à votre médecin ou à demander conseil à votre pharmacien.

Pour plus d'information :
0821 22 23 00 (0,12 €/min)

www.sante.gouv.fr/canicule/

L'amélioration de votre logement stimulé !

Soucieux d'améliorer le cadre de vie, votre municipalité et la Communauté de Communes « Rives de Moselle », ont décidé d'encourager et de soutenir les travaux d'amélioration de votre logement

Le soutien comprend d'une part une assistance administrative assurée par un conseiller municipal, et d'autre part une aide financière de la Communauté de Communes

Les subventions ont été définies de manière à ce que l'embellissement des villages devienne, au fil du temps, une réalité :

- **quel que soit votre niveau de ressources :**
- **quelles que soient les aides que vous pourriez obtenir par ailleurs (comme par exemple celles des caisses de retraite)**
- **dès lors que votre immeuble a plus de 15 ans**

Les règlements et formulaires sont disponibles en mairie, et si vous avez des difficultés à compléter votre dossier, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Mme Danièle Reymond, conseillère municipale.

Concrètement, pour les propriétaires, les aides financières sont les suivantes :

Les aides financières auxquelles je peux prétendre

- Isolation des toitures**
à hauteur de 25 % du montant HT des travaux, dans la limite de 750 €
Copropriété : 20 % dans la limite de 2 000 € de subvention
*propriétaires occupants
- Remplacement des chaudières**
à hauteur de 500 € de subvention pour un chauffage central avec un dispositif innovant
- Remplacement des systèmes de production à eau chaude solaire et des chauffe-eaux thermodynamiques** à hauteur de 200 € de subvention
*propriétaires occupants
- Ravalement des façades**
à hauteur de 25 % du montant HT des travaux, dans la limite de 2 000 € de subvention par habitation
*propriétaires occupants et bailleurs
- Isolation thermique extérieure**
à hauteur de 25 % du montant HT des travaux, dans la limite de 1 500 € de subvention par habitation
Copropriété : 18 % du montant HT, de 2 700 € à 8 100 €
*propriétaires occupants
- Remplacement des menuiseries extérieures (hors volets roulants)**
à hauteur de 20 % du montant HT des travaux, dans la limite de 2 000 € de subvention
*propriétaires occupants

Ces subventions concernent les habitations de plus de 15 ans, sont sans condition de ressources et cumulables avec d'autres aides, dans la limite d'un dossier tous les 15 ans.

Pour des informations plus détaillées, se référer aux règlements d'attribution des subventions

Je souhaite faire des travaux

1

Je consulte le règlement et me renseigne en mairie, à la Communauté de Communes « Rives de Moselle » ou sur le site internet www.rivesdemoselle.fr
Je vérifie les conditions d'éligibilité

Attention !
Pour les travaux de ravalement de façades sur Hagondange, prendre un RDV avec un conseiller du CAUE en mairie

2

Je fais établir un devis, en vérifiant qu'il soit bien détaillé avant de déposer le dossier complet en mairie

Un dossier complet, c'est quoi ?

- Formulaire de demande d'attribution d'une subvention
- Certificat de propriété (taxe foncière, acte de vente ...)
- Devis descriptifs et estimatifs détaillés des travaux réalisés
- Plan de situation du bâtiment et photos actuelles
- Relevé d'Identité Bancaire

3

J'attends la notification de la Communauté de Communes. **Ce courrier vaut autorisation de démarrage des travaux**

J'informe la Communauté de Communes de tout changement concernant mes travaux

4

Mes travaux sont terminés

Je dépose ma demande de versement qui déclenchera l'avis de paiement de la subvention par la Communauté de Communes (sous réserve de la conformité des pièces)

Des pièces conformes, c'est quoi ?

- Formulaire de versement de la subvention
- Factures détaillées et acquittées des travaux concernés
- Photos après travaux

Déclarations préalables et permis de construire
délivrés par la mairie
période du 16/03/2016 au 6/06/2016



Déclarations préalables

| Demandeur | Adresse travaux | Nature des travaux |
|--------------------------------------|-------------------------------|---|
| • Nicolas Frey | 7 rue des Pêcheurs à Argancy | Remplacement fenêtres et volets du 1er niveau. Changement de porte d'entrée |
| • Emmanuel Barzic | 20 rue de Metz à Olgy | Abri de jardin |
| • Christophe Zannol | 2 rue de la Moselle à Olgy | Piscine |
| • Vivien Gueugnon | 15 rue des Lilas à Argancy | Ravalement de façade, changement zinguerie et réfection de la toiture |
| • Gérard Massonneau | 20 rue des Prés à Argancy | Remplacement des menuiseries extérieures et velux existant Abri de terrasse et de spa télescopique |
| • Myriam Busch | 14 rue de la Chapelle à Olgy | Ravalement de façade |
| • Armand Cavelius | 15 rue des Prés à Argancy | Remplacement des menuiseries extérieures |
| • Bernard Dicque | 6 rue de la Crouée à Argancy | Isolation thermique + peinture pignon sud |
| • Georges Cayotte | 26 rue des Prés à Argancy | Auvent |
| • Jean-Claude Haller | 2 rue des Bleuets à Olgy | Pergola |
| • Christian Reis | 3 rue des Lilas à Argancy | Ravalement de façade. Pose de rampe d'accès sur la montée d'escalier. Remise en peinture de la grille de sécurité. Dépose et suppression des volets battants. |
| • Fabrice Allese • Sandrine Colcy | 11 rue des Pêcheurs à Argancy | Remplacement des menuiseries extérieures et transformation d'une porte fenêtre en baie vitrée. |
| • Patrick Spirckel | 18 rue de Metz à Olgy | Changement de porte de garage |
| • Jean Podwysocki | 22 rue des Prés à Argancy | Nettoyage et teinture de la façade et de la toiture |
| • Nicolas Bach | 19 rue des Pensées à Rugy | Abri de jardin |
| • Georges Bach | 8 rue des Pensées à Rugy | Renouvellement isolation et toiture. Remplacement de 2 fenêtres de toit. |

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur son bien, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le POS (plan d'occupation des sols) de la commune.

Etat-civil

Naissances

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Lucas Gueugnon | né le 30 janvier 2016 |
| Maël Fatela | né le 28 février 2016 |
| Eloïse Feuga | née le 2 mars 2016 |
| Claire Casula | née le 12 avril 2016 |
| Clément Gamel Delange | né le 5 mai 2016 |



Mariages

Laurent Portier et Estelle Ortéga
le 18 juin 2016

Sylvain Roeshlinger et Fabienne Russo
le 25 juin 2016



Décès

| | |
|-----------------|--------------------------|
| Jean Cuisinier | décédé le 3 avril 2016 |
| Monique Georges | décédée le 26 avril 2016 |



Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou de platine, signalez-vous en mairie !

Si la municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leur noces d'or, de diamant ou de platine, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

A savoir

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest

27 avenue de Plantières

57070 Metz

Manifestations du trimestre

Juillet

| | | |
|-------|------------------------------|-----------------------|
| 2 | Tournoi Jeunes | Tennis Club d'Argancy |
| 3 | Régate du capitaine J-F Cour | CYVM |
| 5 | Taï chi | Rugy loisirs |
| 9-10 | Tournoi d'Argancy | Bootleggers |
| 10 | Tournoi Laurie | Argancy pétanque |
| 13 | Fête Nationale à Ay/Moselle | Municipalité |
| 14 | Repas de l'interassociation | Interassociation |
| 17 | Sortie 2 roues | Rugy loisirs |
| 30-31 | Fête patronale | US Argancy |

Août

| | | |
|----|----------------|--------------|
| 7 | Sortie 2 roues | Rugy loisirs |
| 28 | Régate club | CYVM |

Septembre

| | | |
|----|-------------------------------|-----------------------|
| 3 | Brocante | US Argancy |
| | Inscriptions saison 2016/2017 | Tennis Club Argancy |
| 4 | Sortie 2 roues et barbecue | Rugy loisirs |
| 10 | Coupe du comité | Argancy pétanque |
| 11 | Inscriptions saison 2016/2017 | Tennis Club Argancy |
| 18 | Régate Albertus Cup | CYVM |
| 21 | Sortie Open de Tennis | Tennis Club d'Argancy |
| 25 | Sortie 2 roues | Rugy loisirs |
| | Régate « Les 4 roues » | CYVM |

Centres aérés - PEP 57
du 11 au 29 juillet 2016

Activités et entraînements
à partir de septembre

Loisirs et partage

Marche : le lundi à 9h00
Goûter et jeux : le mardi à 14h00
Sortie vélo : le jeudi à 8h30

US Argancy

Entraînements : les mardis et jeudis.

Ecole Buissonnière

GRS : le mardi à 18h00

Don du sang

Amicale des donneurs de sang de la rive droite

Mardi 26 juillet 2016

Centre socioculturel de Montrequienne

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr

Argancy CAP 2020 est imprimé
sur un papier respectant
l'environnement et garanti sans
chlore élémentaire.